

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 299 - 24 Septembre 1992

LES PRIMES VERSÉES EN 1991

En 1991, les salariés du secteur privé et semi-public ont perçu en moyenne 14,5% de leur rémunération sous forme de primes. Celles-ci ont été versées à cadence mensuelle à hauteur de 6,5% et à périodicité différente à hauteur de 8,0%.

Les résultats de l'année 1991 sont peu différents de ceux des années précédentes.

La proportion de primes dans la rémunération brute globale est voisine pour les différentes catégories socio-professionnelles. Elle s'élève en moyenne à 14,5%.

Répartition du montant annuel brut de la paye par type de rémunération en 1991

En pourcentage

Type de rémunération Catégorie professionnelle	Salaire de base	Rémunérations heures supplémentaires	Primes			TOTAL
			Men-suelles	Non men-suelles	Total	
Ouvriers.....	83,3	2,6	7,9	6,2	14,1	100,0
Employés.....	84,5	0,9	6,1	8,5	14,6	100,0
Agents de maîtrise, techniciens.....	82,7	1,3	7,6	8,4	16,0	100,0
Cadres.....	85,5	0,2	3,8	10,5	14,3	100,0
Ensemble des salariés.....	84,2	1,3	6,5	8,0	14,5	100,0



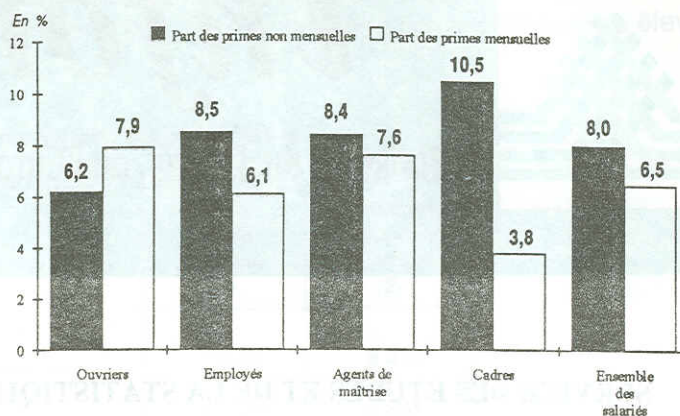
SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75350 Paris 07 SP - Tél. : (1) 40.56.51.62 - Fax 40.56.73.42

Les cadres sont les principaux bénéficiaires des primes non mensuelles.

La répartition entre primes mensuelles et non mensuelles diffère sensiblement selon les catégories : c'est chez les ouvriers (7,9%) et les agents de maîtrise (7,6%) que la part des primes mensuelles est la plus importante. Les cadres touchent les primes mensuelles les plus faibles (3,8%). A l'inverse, leur part de primes non mensuelles est la plus élevée (10,5%) et celle des ouvriers la plus basse (6,2%).

Part des primes dans les rémunérations en 1991



LES PRIMES

Les primes sont des versements qui s'ajoutent au salaire de base. On peut les classer selon leur périodicité et leur nature :

- les primes à périodicité fixe ou occasionnelles;
- les primes stables ou aléatoires.

Le montant d'une prime stable est fonction seulement du salaire; celui d'une prime aléatoire dépend aussi d'autres facteurs : assiduité, productivité, résultats économiques de l'entreprise, etc.

Le tableau ci-dessous donne quelques exemples des primes les plus courantes.

	Périodique		Occasionnelle
	Mensuelle	Non mensuelle	
Stable	ancienneté, conditions de travail.	13 ^{ème} mois, vacances,	mariage, retraite.
Aléatoire	rendement	assiduité, productivité, résultats.	primes discrétionnaires

Les primes non mensuelles accentuent la disparité des salaires entre les secteurs.

Le poids des primes non mensuelles dans la rémunération brute est d'autant plus élevé dans un secteur donné que le gain moyen dans ce secteur est lui-même élevé : organismes financiers (16,8%), production de pétrole et de gaz naturel (17,6%), chimie de base (12,2%), voir tableau page ci-contre.

A l'inverse, les salariés de l'industrie du cuir et de la chaussure ont les gains moyens mensuels les plus faibles. Ils ont perçu en outre les primes non mensuelles les moins élevées (3,7%).

Dans le commerce de détail alimentaire les primes non mensuelles atténuent la faiblesse relative du gain moyen mensuel.

**Gains moyens mensuels (bruts) selon l'activité économique, en octobre 1991.
Gains théoriques en 1991. Part des primes non mensuelles en 1991.**

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NAP 73, niveau 40	Gains (1) mensuels en octobre 1991 (en Francs)	Gains mensuels théoriques en 1991 (en Francs)	Décomposition du gain théorique		
			Part du gain mensuel (en %)	Part des primes (2) non mensuelles (en %)	Total
T02 Industrie de la viande et du lait	8 580	9 377	91,5	8,5	100,0
T03 Industrie des autres produits alimentaires	9 795	10 693	91,6	8,4	100,0
T05 Production de pétrole et de gaz naturel	15 456	18 757	82,4	17,6	100,0
T07 Production de minerais et métaux ferreux. 1 ^{re} transform. de l'acier	10 513	11 341	92,7	7,3	100,0
T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	10 792	12 153	88,8	11,2	100,0
T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers	10 059	11 005	91,4	8,6	100,0
T10 Industrie du verre	10 526	11 270	93,4	6,6	100,0
T11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques	12 961	14 762	87,8	12,2	100,0
T12 Parachimie et industrie pharmaceutique	12 460	13 470	92,5	7,5	100,0
T13 Fonderie et travail des métaux	9 624	10 438	92,2	7,8	100,0
T14 Construction mécanique	10 432	11 290	92,4	7,6	100,0
T15 Construction électrique et électronique	11 614	12 597	92,2	7,8	100,0
T16 Construction de véhicule automobile et d'autres matériels de transports terrestre	9 896	10 768	91,9	8,1	100,0
T17 Construction navale et aéronautique, armement	12 977	14 029	92,5	7,5	100,0
T18 Industries du textile et de l'habillement	7 978	8 478	94,1	5,9	100,0
T19 Industrie du cuir et de la chaussure	7 724	8 021	96,3	3,7	100,0
T20 Bois, meubles, industries diverses	8 727	9 206	94,8	5,2	100,0
T21 Industrie du papier et du carton	10 276	11 482	89,5	10,5	100,0
T22 Imprimerie, presse, édition	12 238	13 568	90,2	9,8	100,0
T23 Industries du caoutchouc et de la transform. des matières plastiques	9 355	10 135	92,3	7,7	100,0
T24 Bâtiment, génie civil et agricole	9 415	10 005	94,1	5,9	100,0
T25 Commerce de gros alimentaire	9 778	10 651	91,8	8,2	100,0
T26 Commerce de gros non alimentaire	11 521	12 674	90,9	9,1	100,0
T27 Commerce de détail alimentaire	7 903	8 656	91,3	8,7	100,0
T28 Commerce de détail non alimentaire	9 074	9 715	93,4	6,6	100,0
T29 Réparation et commerce de l'automobile	10 001	10 673	93,7	6,3	100,0
T30 Hôtels, cafés, restaurants	8 964	9 377	95,6	4,4	100,0
T31 Transports non compris SNCF et RATP	10 036	10 861	92,4	7,6	100,0
T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises (3)	13 591	14 854	91,5	8,5	100,0
T36 Assurances	11 497	13 050	88,1	11,9	100,0
T37 Organismes financiers	12 283	14 763	83,2	16,8	100,0
REGROUPEMENTS :					
U02 Industries agricole et alimentaire	9 279	10 130	91,6	8,4	100,0
U04 Industries des biens intermédiaires	10 175	11 132	91,4	8,6	100,0
U05 Industries des biens d'équipement	11 030	11 963	92,2	7,8	100,0
U06 Industries des biens de consommation courante	9 746	10 435	93,4	6,6	100,0
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	9 415	10 005	94,1	5,9	100,0
U08 Commerces	9 754	10 637	91,7	8,3	100,0
U10 Services marchands	11 154	11 968	93,2	6,8	100,0
U12 Assurances	11 497	13 050	88,1	11,9	100,0
U13 Organismes financiers	12 283	14 763	83,2	16,8	100,0
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment	10 386	11 265	92,2	7,8	100,0
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment	10 210	11 038	92,5	7,5	100,0
U08 à U14 Tertiaire	10 654	11 644	91,5	8,5	100,0
U10 à U14 Services	11 297	12 373	91,3	8,7	100,0
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles	10 422	11 328	92,0	8,0	100,0

(1) - Source : Enquête semestrielle sur les gains des salariés (primes mensuelles comprises) en octobre 1991. MTEFP, Service des Études et de la Statistique.

(2) Source : Enquête complémentaire sur les gains annuels des salariés en 1991. MTEFP, Service des Études et de la Statistique.

(3) - Non compris le travail temporaire, NAP 73 - 77.13.

11.328 F de rémunération mensuelle brute en octobre 1991.

En moyenne, un salarié gagnait 10.422 F en octobre 1991 ; ce gain inclut les primes mensuelles mais exclut les primes qui ne sont pas versées mensuellement. Si on rajoute au gain moyen mensuel le douzième des primes non mensuelles versées en 1991, la rémunération brute mensuelle s'élevait à 11.328 F.

Rémunération mensuelle moyenne brute

En Francs

	Gain moyen mensuel (1)	Rémunération mensuelle théorique (2)
Ouvriers.....	7 879	8 400
Employés.....	8 445	9 230
Agents de maîtrise, techniciens.....	11 526	12 583
Cadres.....	21 032	23 499
Ensemble des salariés.....	10 422	11 328

(1) Source : Enquête semestrielle gains d'octobre 1991 - MTEFP.
(2) Gain moyen mensuel d'octobre 1991 augmenté d'un douzième des primes non mensuelles de 1991.

L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE GAINS

L'enquête sur les gains des salariés effectuée aux mois d'octobre et d'avril par le Ministère du Travail auprès d'établissements du secteur privé et semi-public permet de calculer la rémunération mensuelle moyenne des salariés, primes mensuelles comprises. Pour connaître le gain moyen mensuel toutes primes comprises, il faut compléter les informations mensuelles par des données annuelles.

L'enquête complémentaire gains est destinée à mesurer la part des primes qui ne sont pas versées mensuellement. Celles-ci se composent des primes à caractère stable comme le 13^{ème} mois, les primes de vacances et des primes aléatoires liées aux résultats de l'entreprise ou liées au rendement individuel du salarié. Les résultats de l'enquête complémentaire sur les rémunérations versées en 1991 constituent l'objet de la présente publication.

Les primes d'intéressement et de participation au sens de l'ordonnance d'octobre 1986 n'en font pas partie.

L'enquête complémentaire gains porte uniquement sur les rémunérations annuelles décomposées selon la même ventilation que les rémunérations d'octobre ou d'avril de l'enquête semestrielle. Elle est effectuée auprès d'un cinquième des établissements qui répondent à l'enquête semestrielle.

PREMIÈRES INFORMATIONS – ISSN 0298-430 X

Directeur de la Publication : Paul KOEPP.

Rédaction : SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE,

Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.

Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 73 42.

TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations (50 numéros par an).

500F

L'abonnement part du premier numéro de l'année.

A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.

Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.